

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal :** 5 sept 2023

---

**Nombre de conseillers :** en exercice **19** - présents **13** - votants **19**

**Présents :** ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine - FEUTRIER Lucie

**Absents :** Néant

**Pouvoirs de :** M. FIORONI Stéphane à Mme Catherine PICHET  
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume  
M. BERARD Maxime à M. FEUILLASSIER Stéphanie  
M. CHARPIOT François à Mme COURT Sylvie  
M. LANOE Loïc à M. ARMANDIE Jean Pierre  
M. GARCIN Aurélien à M. GRANGAUD Selim Thomas

**Secrétaire de séance :** Jean Pierre ARMANDIE

**OBJET : CREATION D'UN CHEMINEMENT DOUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT 05**

N°20230912-7

*Rapporteur : Mme Le Maire*

Le département des Hautes-Alpes et la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras se sont associés pour créer à Guillestre, rue Joseph Matthieu un pôle de santé, Maison France Services et Maison de Solidarité du Département. Ce projet d'ampleur jouxte un cheminement communal en mauvais état.

La réfection et l'embellissement de ce cheminement doux permettrait de relier les habitations du champ de foire, dont les 4 immeubles de l'OPH 05 à la rue Joseph Matthieu, et notamment l'école maternelle, puis le centre bourg.

Les travaux envisagés pour permettre d'utiliser ce cheminement doux consistent en la reprise de soutènement nécessaire à la stabilité du chemin, la reprise de réseaux, l'enfouissement de réseaux secs, la reprise des voiries et l'embellissement (espace vert...).

Cette reprise d'un chemin piétonnier permettrait de sécuriser toutes les pratiques de mobilité douce au sein du centre-ville de Guillestre et ainsi favoriser les administrés à se déplacer sans leur voiture.

Le montant des travaux pour cette opération s'élève à 85 000€ HT.

L'objet de cette délibération est la sollicitation du département des Hautes Alpes au titre de son enveloppe « Mobilité Alternative » à hauteur de 50%, soit 42 500€ HT.

**Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** la volonté et la nécessité de réfection du cheminement doux reliant le parking du champ de foire à la rue Joseph Matthieu,

**CONSIDERANT** les travaux en cours pour la construction du pôle de santé, Maison France Services et Maison des Solidarités du département, et l'opportunité de travailler conjointement sur la réfection du cheminement doux ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux de réfection du cheminement doux	85 000 €	Département (50%)	42 500 €
		Autofinancement de la Commune	42 500 €
<b>TOTAL</b>	85 000 €	<b>TOTAL</b>	
		TVA à la charge de la Commune	17 000 €

- **SOLLICITE** l'aide financière du Département des Hautes-Alpes, via son enveloppe mobilité alternative, pour un montant de 50% soit 42 500 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer toutes conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 septembre 2023,  
Le Maire, Christine PORTEVIN